

CONFÉRENCES PUBLIQUES MAI 2024 MARSEILLE | TOULON | AVIGNON | NICE

À PLEINS POUMONS CONTRE LE CANCER

S'INSCRIRE >



Home > société > Un bilan de la pollution de l'air... Des citoyens engagés

AtmoSud dresse un bilan de la qualité de l'air en Région Sud en 2023. Quelles sont les actions qui réduisent la pollution de l'air ? Qu'est-ce qui pollue le plus ? Connaît-on réellement l'impact de la pollution sur la santé ? ... Découvrez également les actions citoyennes menées par le SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles)

SOCIÉTÉ Killian 23 avr 2024 | 5 minutes

Mprovence revient sur les résultats communiqués par AtmoSud, l'organisme qui mesure la pollution de l'air de la région. À l'aide de nombreux capteurs disséminés dans des zones stratégiques, AtmoSud a développé une carte en temps réel de la pollution de l'air accessible à tous en ligne et a mis en place l'indice ICAIRh qui permet de surveiller les polluants de l'air de notre région.

On rappelle que l'indice ICAIRh est un indice pour surveiller la pollution de l'air dans un rayon de 25m. Il est la somme de quatre polluants réglementés : O<sub>3</sub> (ozone), NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote), PM2.5 (particules fines avec un diamètre de moins de 2.5 micromètres), PM10 (particules fines avec un diamètre de moins de 10 micromètres).

## LES DIFFÉRENTS POLLUANTS

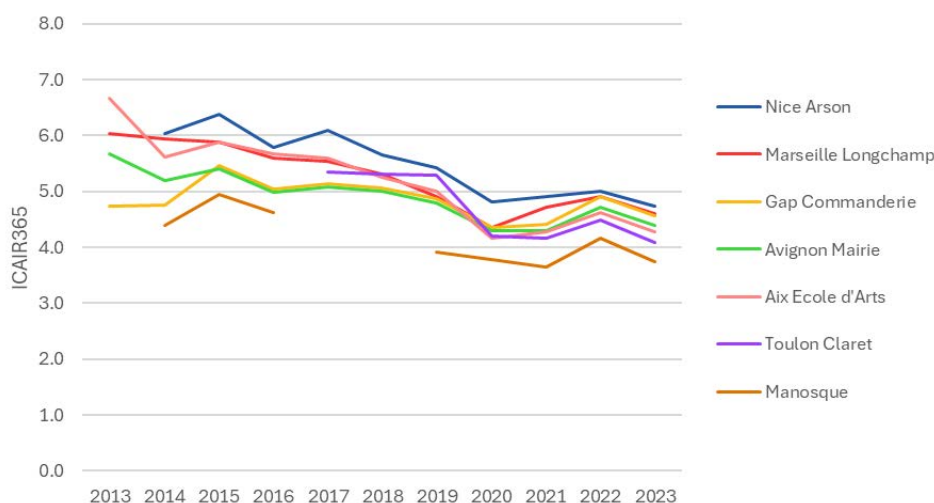
- **Ozone (O<sub>3</sub>) :**
  - L'ozone est généré directement dans l'atmosphère par des réactions « photochimiques » sous l'influence du rayonnement

d'autres composés irritants.

- Les principales sources de NO<sub>x</sub> et de COV incluent les émissions des véhicules automobiles, les émissions industrielles, les produits chimiques et les émissions agricoles.
- **Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) :**
  - Il est principalement émis par les véhicules automobiles, les centrales électriques, les installations industrielles et les processus de combustion.
  - Les transports routiers sont souvent la principale source de NO<sub>2</sub> dans les zones urbaines.
- **Particules fines (PM2.5 et PM10) :**
  - Les PM2.5 et PM10 sont générés par diverses activités humaines, notamment la combustion de combustibles fossiles (comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel) dans les véhicules, les centrales électriques, les industries et les foyers domestiques.
  - Les poussières provenant des routes non pavées, des chantiers de construction, des activités agricoles et des émissions industrielles contribuent également à la formation de PM10.

## UNE AMÉLIORATION NUANCÉE DE L'INDICE ICAIR EN RÉGION SUD

Bonne nouvelle ! Selon l'indice ICAIRh la situation s'améliore depuis 2013. Sur le graphique ci-dessous, on voit que l'indice ICAIR 365 chute de 7.0 au maximum à 4.0. Ce qui montre donc que, tous principaux polluants de l'air confondus, la qualité de l'air s'améliore. Cependant, nous restons tout de même à un niveau 4 fois supérieur aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.



La situation s'améliore en ce qui concerne la présence de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) dans l'air, c'est-à-dire les polluants liés à la mobilité. Dans l'ensemble,

actions locales en mobilité.

En revanche, n'en déplaise aux foyers qui cherchent à réduire leur facture d'électricité avec le bois de combustion, les particules fines (PM2.5 et PM10) produites par ce type de bois de chauffage seraient en nette augmentation.

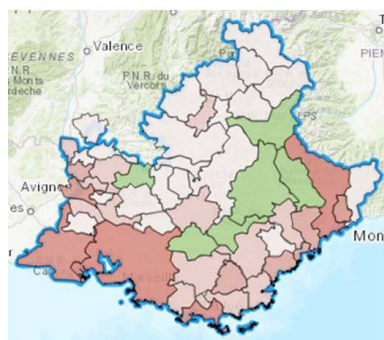
Dans l'agglomération de Gap, cette source contribue jusqu'à 69% des émissions de particules fines, tandis qu'elle représente 60% dans l'agglomération de Manosque et 53% à Marseille.

## ET POUR LE CLIMAT, OÙ EN EST-ON ? QUEL BILAN POUR DIOXYDE DE CARBONE ?

La neutralité carbone, c'est l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des activités humaines et la capacité des végétaux et de nos forêts à absorber le carbone émis. Pour réaliser cet objectif, il est impératif de réduire nos émissions de GES tout en renforçant la capacité de nos écosystèmes à absorber le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) présent dans l'atmosphère.

À l'échelle régionale, les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 37 millions de tonnes. Ces émissions sont principalement attribuables à l'industrie (42%) et au transport routier (27%). Actuellement, seulement 8% des émissions de carbone sont compensées dans la région.

Il existe des endroits en Région Sud qui atteignent déjà les objectifs de neutralité carbone. Ce sont les territoires les moins urbanisés... Les zones en rouge, elles, montrent une surcharge de CO<sub>2</sub> émis par rapport à ce qui est absorbé...



CC ALPES D'AZUR = -88 kt

CC ALPES-PROVENCE-VERDON - SOURCES DE LUMIÈRE = -77 kt

CC Provence Verdon = -43 kt

CC LACS ET GORGES DU VERDON = -42 kt

CC VENTOUX SUD = -21 kt

CC VALLÉE DE L'UBAYE - SERRE-PONÇON = -1 kt

La situation se stabilise depuis 2017 pour les émissions à Marseille : 1 605 652 de tonnes en 2021. Idem pour la zone de Martigues qui comptabilise 5 181 873 de tonnes en 2021. La meilleure amélioration de ces trois territoires est celle de Fos avec une diminution d'1 million de tonnes de Co<sup>2</sup> pour un total en 2021 de 10 198 726 de tonnes ; (quantité la plus élevée de CO<sub>2</sub> dans la Métropole Aix-Marseille)

Des actions sont en cours pour décarboner les industries, les modes de déplacements et améliorer l'environnement sanitaire.

Retrouvez tous ces résultats sur l'interface CIGALE :

<https://cigale.atmosud.org/visualisation.php>

## SE CONCENTRER SUR L'IMPACT DES POLLUANTS SUR LA SANTÉ

Grâce aux données récoltées ces dernières années, des actions concrètes se développent sur l'impact de la pollution sur la santé. En concertation avec l'OMS et les autorités de santé en Région Sud, AtmoSud étudie les effets de la pollution de l'air sur les arrêts cardiaques, le syndrome de détresse respiratoire aiguë, la rhinite allergique, ainsi que le potentiel oxydant des particules.

Bien que des progrès notables aient été réalisés depuis 2013 en termes d'amélioration de la qualité de l'air, il demeure crucial de reconnaître que des défis sanitaires persistent pour atteindre des niveaux de concentration de polluants conformes aux recommandations de l'OMS.

### Conférence "Qualité de l'air & santé" - 26 juin 20...



## LES CITOYENS PEUVENT PARTICIPER AU DÉBAT

Le Forum Citoyen de l'Air du 26 mars dernier organisé par AtmoSud, en partenariat avec France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du projet Capt'air citoyen, à l'Hôtel de Région à Marseille, a exprimé la volonté des acteurs de l'air d'agir en concertation avec les citoyens. Les discussions ont porté sur la prise de décisions et la mise en œuvre de mesures pour protéger la santé publique et l'environnement.

Dans le secteur de Martigues et Fos, le SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) organise une démarche citoyenne engagée, le dispositif RÉPONSES qui lance un appel aux habitants des 21 communes bordant l'étang de Berre. Une phase de recrutement est lancée **jusqu'au 13 mai 2024** pour élargir le « panel citoyen » et accueillir de nouveaux membres voulant s'investir dans l'amélioration de la qualité de l'air. Cette campagne de recrutement vise à intégrer une trentaine de personnes,





Réunions avec le panel citoyen SPPPI

## QUI PEUT REJOINDRE LE PANEL CITOYEN ?

Aucune expertise environnementale préalable n'est requise ; l'accent est mis sur le partage d'expériences et de perspectives. Les personnes détenant un mandat électoral ou associatif ne sont pas éligibles afin de garantir la liberté d'expression et la diversité des avis. Les résidents ou acteurs des 21 communes environnantes, intéressés ou souhaitant s'intéresser aux enjeux de la pollution de l'air autour de l'étang de Berre, sont invités à participer.

## QUELLE EST LA MISSION DU PANEL CITOYEN ?

Le Panel citoyen constitue un groupe de témoins représentant les habitants et usagers du territoire. Il formule des avis sur les étapes clés du dispositif RÉPONSES et remonte les informations de terrain. Les membres se réunissent trois fois par an et participent à des activités telles que des visites de sites industriels ou des présentations d'acteurs locaux.

## COMMENT REJOINDRE LE PANEL ?

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 13 mai 2024 via un formulaire en ligne disponible sur <https://forms.office.com/e/xNY6CmJND0>. Toutes les informations sont accessibles sur le site [www.dispositif-reponses.org](http://www.dispositif-reponses.org). Les retours positifs du panel citoyen 2023 soulignent l'importance des sujets abordés, des échanges et de la liberté de parole offerte à tous les participants.